



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

RELEVÉ DE MOTIONS WEEKEND DE RENTRÉE CLERMONT FERRAND – 6 AU 9 NOVEMBRE 2014

*Association à but non lucratif selon la loi de 1901, créée en 1965.
Organisation de représentation selon l'article 81 1-3 du code de l'éducation.
Représentée au CNESER et au CNOUS. Nommée à la CPNES et à la CNIPI.
Membre de la FAGE et de l'IFMSA.*



MOTION N° 1	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BESANÇON		
Election de Tristan Mekdade en tant que modérateur pour la durée de l'élection du conseil de surveillance.			
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 7
La motion est adoptée			

MOTION N°2	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : AMIENS		
Démission de Pierre Balla du poste de CS			
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 7
La motion est adoptée			

MOTION N°3	DÉPOSANT : BUREAU		
Election de Vincent Jousselein au poste de CS.			
POUR : 29	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 7
La motion est adoptée			

MOTION N°4	DÉPOSANT : BUREAU		
Election de Jocelyn Moncomble au poste de CS			
POUR : 26	CONTRE : 2	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 7
La motion est adoptée			



MOTION N°5	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ANGERS				
L'ANEMF votera pour la politique générale de la FAGE					
Alternative 1 déposant Créteil : Contre					
Alternative 2 déposant Poitiers : Abstention					
POUR 1 : 479	POUR 2 : 115	POUR 3 : 1213	CONTRE : 0	ABSTENTION : 52	NPPPAV : 36
La motion 3 est adoptée					

MOTION N°6	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS VI			
Démission de Romain Quetel du poste de VP ES				
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2	
La motion est adoptée				

MOTION N°7	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : DIJON			
Adoption du PV du CA de Dijon de Septembre.				
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2	
La motion est adoptée				

MOTION N°8	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CRÉTEIL			
Adoption du rapport préliminaire du CS du WER 2014 à Clermont Ferrand				
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2	
La motion est adoptée				

MOTION N°9	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BOBIGNY			
Adoption du CA à Distance du 23 au 25 septembre 2014				
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2	
La motion est adoptée				



MOTION N° 10	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : STRASBOURG		
Adoption du bilan financier du mandat 2013-2014			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N° 11	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON EST		
Adhésion d'Asclépios en tant qu'association non représentative.			
POUR : 27	CONTRE : 1	ABSTENTION : 7	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N° 12	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : CRÉTEIL		
Aux vues des différents croissants entre l'ANEMF et la FAGE et après plusieurs tentatives pour les solutionner au fil des années, l'ANEMF ne se retrouve plus dans les valeurs de la FAGE. L'AG demande donc la désadhésion de l'ANEMF à la FAGE.			
POUR : 549	CONTRE : 2061	ABSTENTION : 165	NPPPAV : 157
La motion échoue			

MOTION N° 13	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS VII		
Adhésion d'EBISOL à l'ANEMF en tant qu'association non représentative.			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N° 14	DÉPOSANT : PARIS VI SOUTIEN : MARSEILLE		
<p>Dans un soucis de cohérence de vote vis-à-vis de la réadhésion à la FAGE, l'AG de l'ANEMF demande à ce que la réadhésion soit votée au VVER, après la parution de la profession de foi, la politique générale et les éventuels changements de statuts de la FAGE.</p> <p>Compte tenu du fait que les réadhésions à la FAGE doivent se faire en septembre, l'AG mandate le bureau pour déposer une motion à la FAGE qui déplacerait les réadhésions en Novembre.</p> <p>Si la motion venait à échouer à la FAGE, le vote de la réadhésion serait tout de même reporté au CA de Rentrée, après la parution de la Profession de Foi.</p>			
POUR : 2807	CONTRE : 0	ABSTENTION : 89	NPPPAV : 36
La motion est adoptée			

MOTION N° 15	DÉPOSANT : BUREAU		
Election de Pauline Garcia au poste de CM PPS			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N° 16	DÉPOSANT : BUREAU				
Election de Alexia MAUGUIN au poste de NEO IN					
Motions Alternatives :					
N° 2 : Election de Lise BIGOT au poste de NEO IN					
N° 3 : Election de Théo BOIDOUX au poste de NEO IN					
POUR 1 : 16	POUR 2 : 4	POUR 3 : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPAV : 5
La motion I est adoptée					

MOTION N° 17	DÉPOSANT : BUREAU		
Election de Rami El Halloumi au poste de VP QS de l'ANEMF.			
POUR : 29	CONTRE : 2	ABSTENTION : 3	NPPPAV : 3
La motion est adoptée			



MOTION N° 18	DÉPOSANT : ROUEN SOUTIEN : CAEN		
L'ANEMF soutient les créations de tutorats d'externes au sein des facultés de médecine mais rappelle qu'il est de la responsabilité de nos facultés de mettre en place ces enseignements afin de préparer leurs étudiants externes au troisième cycle des études médicales et aux ECN.			
POUR : 2897	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 36
La motion est adoptée			

MOTION N° 19	DÉPOSANT : MARSEILLE SOUTIEN : CAEN		
<p>Malgré les ré-adhésions votées assez largement, depuis de nombreuses années, les relations entre l'ANEMF et la FAGE tendent très régulièrement à se dégrader pour diverses raisons. Outre le désaccord de fond sur la présentation des listes communes aux élections CROUS et centrales, l'absence de solution viable dans l'approche de ces listes par la FAGE a pu aboutir à des situations où l'intérêt des étudiants a été relégué au second rang. Pour ne citer qu'un exemple, localement, un étudiant reconnu comme un des plus compétents pour ce poste a été exclu des listes CNOUS du fait de son appartenance à une liste mixte. De plus, des désaccords sur le fonctionnement de la démocratie interne posent question. On peut noter notamment : l'utilisation par le Bureau National de groupes de travail pré-CA (d'où n'émanent aucun compte-rendu, et qui sont très peu représentatifs des administrateurs) comme caution démocratique aux motions qu'il dépose, la marge d'action réduite du comité de veille, et le manque d'implication de celui-ci par la structure, l'état relativement passif des administrateurs entretenu par l'orientation qui est donnée à la politique de formation de la FAGE et le manque d'outils leurs permettant d'aborder leur rôle d'administrateur, un manque d'anticipation dans les prises de positions nous obligeant à en prendre de manière fréquente dans l'urgence, sans avoir le temps de la réflexion.</p> <p>Au-delà de ces appréciations, l'ANEMF, au cours de son histoire récente a adopté plusieurs approches dans son administration de la FAGE :</p> <ul style="list-style-type: none">• lors du mandat 2011-2012 une opposition abrupte envers la FAGE a été adoptée,• lors du mandat 2012-2013 une approche par compromis a été adoptée,• enfin, lors du mandat 2013-2014, l'ANEMF a fait le choix de placer l'intérêt de la FAGE au cœur de son action. <p>Toutes ces méthodes ont échoué à différents niveaux. C'est pourquoi nous devons avoir une démarche innovante dans notre approche de ces débats. Nous pensons donc qu'il est temps de « passer de l'autre côté » et d'engager ainsi l'ANEMF et son réseau dans le processus d'élaboration d'une liste pour l'élection au Bureau National de la FAGE.</p> <p>Aujourd'hui, le montage de liste se déroule en interne avec des membres du bureau sortant, donnant l'impression d'une inaccessibilité pour les administrateurs non « initiés » par le bureau. Ceci entraîne un manque de renouvellement dans les idées et les méthodes et, année après année, crée un éloignement des membres du Bureau National de la réalité quotidienne des étudiants.</p>			



Cette manière d'élaborer les listes entraîne la présentation, depuis de nombreuses années, d'une liste unique à chaque élection d'un nouveau bureau. La présentation d'autres listes permettrait la mise en place d'un débat démocratique et de fond. Ainsi, chaque structure administratrice pourra défendre une vision de la FAGE au plus proche de ce qu'elle attend de ce puissant outil que peut être la FAGE. Dans le même temps, cela donnera à chacun la possibilité de sortir sans timidité de la ligne d'action imprimée par le bureau.

Ce bilan étant posé, l'ANEMF mandate son bureau national pour participer à l'élaboration, en collaboration avec d'autres structures de la FAGE, d'une liste pour l'élection du bureau 2015-2016. Cette liste devra être composée d'étudiants de tous horizons, tant en terme de filières que de territoires, et ancrer son projet dans le respect des valeurs fondatrices de la FAGE.

Pour ce faire, le bureau de l'ANEMF devra s'engager au maximum dans les commissions internes à la FAGE. Le bureau devra aussi soumettre cette liste aux administrateurs par CA à distance avant son dépôt auprès de la FAGE

POUR : 2275

CONTRE : 298

ABSTENTION : 323

NPPAV : 36

La motion est adoptée

MOTION N°20

DÉPOSANT : CLERMONT FERRAND

SOUTIEN : POITIERS

L'ANEMF doit faire remonter les informations administratives, ministérielles et syndicales à l'assemblée générale à propos du tiers payant généralisé, dans le but de mener une réflexion sur le sujet compte tenu : des nombreuses inquiétudes vis à vis de la surcharge administrative provoqué ou encore des remboursements tardifs.

POUR : 2897

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPAV : 36

La motion est adoptée

MOTION N°21

DÉPOSANT : PARIS DESCARTES

SOUTIEN : MONTPELLIER

En lien avec les débats autour de la loi de santé, l'Assemblée Générale mandate le bureau national de l'ANEMF à s'opposer aux rôles des ARS pouvant porter préjudice à l'exercice du médecin : la liberté d'installation et le frein à la primo-installation du néopraticien notamment via le conventionnement sélectif.

POUR : 2444

CONTRE : 0

ABSTENTION : 452

NPPAV : 36

La motion est adoptée



MOTION N°22	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : MONTPELLIER		
<p>En lien avec les débats autour de la loi de santé l'AG, bien qu'elle soit pour l'amélioration de l'accès aux soins, ne cautionne pas la mise en place du tiers payant généralisé, celui-ci posant trop de problèmes administratifs pour les médecins.</p> <p>L'AG ne demande toutefois pas de communication publique ni de participation à des mobilisations concernant ce sujet.</p> <p>L'AG demande la mise en place d'un groupe de travail permettant de réfléchir aux alternatives.</p>			
POUR : 1000	CONTRE : 490	ABSTENTION : 1405	NPPAV : 36
La motion est reportée			

MOTION N°23	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : PARIS DESCARTES		
<p>Au sein des débats sur la loi de santé, l'AG mandate le BN de l'ANEMF pour affirmer la place du médecin traitant au centre du système de soin ambulatoire.</p>			
POUR : 2491	CONTRE : 0	ABSTENTION : 323	NPPAV : 119
La motion est adoptée			

MOTION N°24	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : PARIS DESCARTES		
<p>Au sein des débats sur la loi de santé, l'AG mandate le BN de l'ANEMF pour demander un amendement spécifiant es moyens donnés à l'ARS pour remplir les nouvelles missions qui leur ont été affectées.</p> <p>Dans le cas où aucun moyen ne serait envisagé, l'AG mandate son BN pour réagir contre ces nouvelles fonctions attribuées à l'ARS</p>			
POUR : 1992	CONTRE : 74	ABSTENTION : 829	NPPAV : 36
La motion est adoptée			



MOTION N°25	DÉPOSANT : BREST SOUTIEN : PARIS DESCARTES				
<p>L'ANEMF soutient la position de l'ISNI concernant le temps de travail et conditions des internes.</p> <p>Alternative déposée par Nantes : L'ANEMF soutient la position de l'ISNAR - IMG concernant le temps de travail et conditions des internes</p> <p>Alternative déposée par Paris 7 : Concernant les revendications des internes au sujet de leur temps de travail (portées par leur syndicats respectifs), l'ANEMF réaffirme sa neutralité tout en rappelant son souhait de voir la législation européenne appliquée. Par ailleurs, afin que les étudiants en médecine aient les informations nécessaires et suffisantes pour se positionner, l'ANEMF communiquera (en toute neutralité) les différentes revendications exprimées.</p>					
POUR 1 : 725	POUR 2 : 0	POUR 3 : 2069	CONTRE : 91	ABSTENTION : 11	NPPAV : 36
La motion 3 est adoptée					

MOTION N°26	DÉPOSANT : GRENOBLE SOUTIEN : SAINT ETIENNE			
<p>L'ANEMF se positionne pour que les étudiants ayant passé les ECN soient dans l'obligation de formuler au moins un vœu lors de la période de pré-choix sur CELINE afin d'obtenir une visibilité optimale des étudiants lors des choix définitifs.</p>				
POUR : 2484	CONTRE : 0	ABSTENTION : 412	NPPAV : 36	
La motion est adoptée				

MOTION N°27	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS DESCARTES			
<p>Dans le cadre de la mise en place d'un conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé, l'ANEMF demande la mise en place d'un collège "étudiant hospitalier" sectorisé par filières.</p> <p>Les modalités d'élections à ce conseil sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le collège d'électeur est composé par les élus CME de CHU de chaque ville où est située l'UFR.- les listes de candidats à ce collège sont composées d'étudiants d'une même filière élus CME au CHU.				
POUR : 2093	CONTRE : 212	ABSTENTION : 580	NPPAV : 47	
La motion est adoptée				



MOTION N°28	DÉPOSANT : NICE SOUTIEN : MARSEILLE		
L'AG mandate le BN de l'ANEMF à travailler sur un outil d'analyse des expérimentations PACES dont les modalités restent à définir afin de conserver force de proposition et expertise sur le sujet.			
POUR : 34	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°29	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : CRÉTEIL		
L'AG adopte la grille d'évaluation du certificat de compétence clinique étudiée au WER de Clermont 2014, le caractère éliminatoire des critères ayant été supprimé de cette version. Dans un souci d'amélioration des compétences des externes, l'AG se positionne pour une évaluation comprenant :			
<ul style="list-style-type: none">• une notation de l'étudiant dans son stage par son responsable pédagogique• une ou deux notation(s) dans un autre service par un responsable pédagogique• une notation sur des supports de simulation			
Un avis consultatif de l'équipe paramédicale sera demandé.			
POUR : 1361	CONTRE : 640	ABSTENTION : 895	NPPAV : 36
La motion est adoptée			

MOTIONS PPS DE LA 30 À LA 33 COMPRISE

MOTION N°30	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : MARSEILLE		
Conformément au GdT HDN, l'ANEMF n'imprimera plus le mémento du nounoursologue à partir de septembre 2015.			
Il sera remplacé par :			
<ul style="list-style-type: none">• une version numérique et pédagogique• des fiches techniques décrivant chaque stand rédigées avec la collaboration des autres monodisciplinaires de santé.			
POUR : 37	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N°31	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NIMES		
Suite à la motion d'ouverture de l'HDN aux JEA 2014, l'ANEMF se positionne pour que cette ouverture concerne les villes où les étudiants en médecine ne sont pas présents sauf dans les grandes métropoles après accord des associations médecines locales présentes.			
POUR : 39	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°32	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : GRENOBLE		
Aucun HDN ne pourra être ouvert sans accord préalable de l'ANEMF qui s'engage alors à former et à suivre les associations locales des autres filières de santé désirant ouvrir ces nouveaux HDN.			
POUR : 38	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°33	DÉPOSANT : MARSEILLE SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
L'assemblée Générale mandate le BN à travailler avec les autres monodisciplinaires à la rédaction de fiches techniques et d'une accréditation des associations locales hors médecine cadrant l'ouverture de ces nouveaux HDN.			
POUR : 39	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°34	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BREST		
Adoption de la convention de partenariat avec Bioéthique.com			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°35	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BOBIGNY		
Adoption de la convention de partenariat avec ECNpass			
POUR : 34	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N°36	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BORDEAUX		
Adoption de la modification de la convention de partenariat avec Littmann			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°37	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BOBIGNY		
Adoption de la convention de partenariat avec Medpics			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°38	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : MARSEILLE		
Adoption de la convention partenariale avec la Revue du Prat			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 0
La motion est adoptée			

MOTION N°39	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BOBIGNY		
Adoption de la convention partenariale avec ISO			
POUR : 9	CONTRE : 20	ABSTENTION : 6	NPPPAV : 2
La motion échoue			

MOTION N°40	DÉPOSANT : NANTES SOUTIEN : ANGERS		
A la suite des réflexions du groupe de travail sur l'avenir des partenariats à l'ANEMF lors du WER 2014 aux vues des avantages que nous apporte ce partenariat, l'AG de l'ANEMF autorise à titre d'exception le partenariat avec le laboratoire pharmaceutique Sigvaris.			
POUR : 2124	CONTRE : 501	ABSTENTION : 197	NPPPAV : 110
La motion est adoptée			



MOTION N° 41	DÉPOSANT : NANTES SOUTIEN : BREST		
<p>A la suite des réflexions du groupe de travail sur l'avenir des partenariats à l'ANEMF, l'AG de l'ANEMF mandate Jesse Robert, vice président en charge des partenariats à l'ANEMF, pour la mise en place pour le CA de décembre 2014 d'un cahier des charges auquel devront répondre les partenaires de l'ANEMF. Ce cahier des charges comprendra notamment une évaluation systématique de la balance bénéfiques/risques du partenariat.</p> <p>Ce cahier des charges, une fois établi et validé par le vote de l'AG, fera office de seul et unique cadre des partenariats de l'ANEMF.</p>			
POUR : 31	CONTRE : 1	ABSTENTION : 3	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N° 42	DÉPOSANT : MARSEILLE SOUTIEN : NANTES		
<p>Concernant le projet AMPLI et du rire médecin, certains éléments semblent à revoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• tout le réseau n'est pas concerné• le rapport gain en termes de formation et perte financière semble déséquilibré• Aucune relation n'est construite entre les étudiants et le rire médecin, hors une formation d'une journée. <p>Devant ces points, l'ANEMF et les étudiants en médecine ne participeront pas à ce projet cette année. Cependant l'ANEMF observera et analysera cette année différents points :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si la formation s'avère intéressante pour les étudiants et nos différents projets (tel que l'HDN)• Si les autres monos s'investissent dans ce projet• Si le coût de la formation est justifié ou qu'une baisse est possible. <p>Si ces points sont éclaircis, l'ANEMF rediscutera sa participation pour l'année d'après.</p>			
POUR : 2897	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 36
La motion est adoptée			

MOTION N° 43	DÉPOSANT : BREST SOUTIEN : CAEN		
<p>L'AG de l'ANEMF mandate son VP Partenariat à travailler à l'établissement d'une convention avec Spengler. Ce nouveau partenariat a pour but d'homogénéiser les tarifs sur le territoire national. Les facultés auront le choix de passer ou non par un revendeur. Pour ce faire, le VP partenariat consultera Littmann pour savoir s'il est possible de retirer l'exclusivité du partenariat avec Littmann, après que l'AG ait validé la proposition de convention de Spengler.</p>			
POUR : 2763	CONTRE : 0	ABSTENTION : 133	NPPPAV : 36
La motion est adoptée			



MOTION N°44	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : DIJON		
Modification de la charte des échanges : Modification du paragraphe 4.4 en paragraphe 4.1.9 et modification de la numérotation des paragraphes suivants en conséquence			
POUR : 32	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°45	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ROUEN		
Modification de la charte des échanges : Ajout du paragraphe 4.1.8 : "La période d'accueil pour l'outgoing s'étend du début de la saison pour laquelle il s'inscrit jusqu'au terme de la saison suivante".			
POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 6
La motion est adoptée			

MOTION N°46	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ROUEN		
Modification de la charte des échanges : Conformément à l'amendement apporté aux SCOPE bylaws (Paragraphe 8.1.2), lors du March Meeting 2014, modification du paragraphe 0.19 détaillant la saison IFMSA : "Elle court du 1° avril au 31 mars de l'année suivante, et délimite la période de validité d'un contrat d'échange."			
POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 6
La motion est adoptée			

MOTIONS TUTORATS DE LA 47 À LA 50 INCLUSE

MOTION N°47	DÉPOSANT : PARIS VII SOUTIEN : KB		
<p>Le réseau tutorat est le pilier de la politique de l'ANEMF en PACES. Par conséquent, afin de promouvoir l'action de ce réseau, l'AG mandate le bureau pour qu'il réalise une grande enquête, à la prochaine rentrée universitaire, sur l'impact des tutorats dans la mixité des profils étudiantins, en DFGSM2 L'enquête sera centrée sur les origines socio-économiques des étudiants</p> <p>Le bureau pourra travailler avec les autres monodisciplinaires ou fédérations de la FAGE sur ce sujet, dans l'accès à leur L2, s'ils le souhaitent</p>			
POUR : 45	CONTRE : 2	ABSTENTION : 13	NPPPAV : 6
La motion est adoptée			



MOTION N°48	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BREST		
Adoption du rapport tutorat 2013/2014			
POUR : 52	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4	NPPPAV : 8
La motion est adoptée			

MOTION N°49	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON SUD		
Adoption du cahier des charges relatif à l'application "QCM PACES" issu du groupe de travail "application QCM PACES"			
POUR : 51	CONTRE : 0	ABSTENTION : 5	NPPPAV : 8
La motion est adoptée			

MOTION N°50	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON EST		
Le VP tutorat collaborera avec les responsables de SIDES dans le cadre de la réalisation d'une plateforme "QCM PACES" avec les outils de SIDES. Cette application serait destinée au réseau tutorat.			
POUR : 34	CONTRE : 15	ABSTENTION : 9	NPPPAV : 6
La motion est adoptée			

MOTION N°51	DÉPOSANT : DIJON SOUTIEN : NICE		
L'Assemblée Générale de l'ANEMF mandate le Bureau National de l'ANEMF à rédiger une charte de rédaction du carabook qu'il soumettra au vote lors du CA de décembre. Cette charte de rédaction fera l'objet d'un groupe de travail lors du CA de décembre.			
POUR : 22	CONTRE : 11	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°52	DÉPOSANT : STRASBOURG SOUTIEN : NANTES		
L'AG de l'ANEMF mandate ses administrateurs pour la recherche de contributeurs au Carabook au local parmi leur enseignants et pour les mettre en contact avec le BN. Le BN sera en charge de la logistique liée à la publication du Carabook.			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N°53	DÉPOSANT : PARIS OUEST SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
L'assemblée générale de l'ANEMF mandate le bureau pour que la sortie du Sauv'GARDE se fasse en version papier et numérique.			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°54	DÉPOSANT : PARIS VII SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
<p>A partir de maintenant, les GdT effectués en congrès de l'ANEMF seront divisés en 2 types : "permanents" et "d'actualités"</p> <p>Ainsi, les GdT qui seront considérés comme permanents devront être reconduits d'un congrès à l'autre tant qu'aucune position issue des réflexions du GdT n'a été voté</p> <p>Au contraire, les GdT considérés comme d'actualités seront changés d'un congrès à l'autre comme fait à l'heure actuelle</p> <p>Quant à la proportion de GdT permanents au sein des congrès et leur thématique, ils sont laissés à l'appréciation du BN. Les administrateurs peuvent bien entendu à tout moment décider qu'un GdT devient permanent.</p> <p>De plus, les administrateurs ayant participé à un GdT permanent sont fortement incités à participer à ce même GdT reconduit au congrès suivant, afin que les débats avancent et ne stagnent pas, dans l'optique de pouvoir voter une position issue des Gdt, permettant à l'ANEMF d'avancer dans ses débats.</p>			
POUR : 18	CONTRE : 13	ABSTENTION : 3	NPPPAV : 3
La motion est adoptée			

MOTION N°55	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BREST		
L'ANEMF se positionne pour que la charte des événements communs soit le document référent pour les organisations locales des congrès communs ANEMF-ANEPPF.			
POUR : 2897	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 36
La motion est adoptée			



MOTION N°56	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : TOULOUSE			
Dans le cadre de la charte des événements communs, l'AG accepte que les chèques d'inscription aux congrès organisés en commun avec l'ANEFP soient envoyés et encaissés à l'avance.				
Amendement proposé par Grenoble Refusé -> Motion alternative : L'ANEMF souhaite que l'organisation du congrès commun ANEMF/ANEFP, les chèques soient donnés à l'association organisatrice à l'arrivée des congressistes sur l'évènement.				
POUR 1 : 2323	POUR 2 : 573	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 36
La motion 1 est adoptée				

MOTION N°57 (STATUTAIRE)	DÉPOSANT : CAEN SOUTIEN : NANTES			
Dans le règlement intérieur :				
<ul style="list-style-type: none">• à l'article I.1.2 après "motion en rapport avec les sujets de SGS et de Tutorat définis à l'ordre du jour" ajout de "les motions concernant le fonctionnement interne de l'association et les motions d'élection des membres du BN chargés de la SGS et du tutorat."• à l'article II.4, au 1° alinéa : ajout après "entité administrative" de "et une voix par association non représentative"				
POUR : 16	CONTRE : 18	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 2	
La motion échoue				

MOTION N°58 (STATUTAIRE)	DÉPOSANT : CAEN SOUTIEN : SAINT ETIENNE			
Dans le règlement intérieur, à l'article 2.4, suppression de "à l'exception de toute modification des statuts, du règlement intérieur ou de la composition du bureau"				
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2	
La motion est adoptée				



MOTION N°59	DÉPOSANT : TOULOUSE RANGUEIL ET PURPAN SOUTIEN : MONTPELLIER NIMES		
<p>Aujourd'hui, l'ACEMT représente les étudiants en médecine de Toulouse issus de 2 UFR distinctes (Rangueil et Purpan) avec des pédagogies différentes et des équipes d'élus UFR indépendantes.</p> <p>L'ACEMT administre l'ANEMF sous une seule pancarte "Toulouse", il en résulte donc parfois des prises de parole ou de position délicates ne concernant pas forcément les 2 UFR.</p> <p>Ainsi, par un soucis de clarté et de distinction de nos 2 UFR au sein de l'ANEMF et non dans une orientation de division, Toulouse demande à administrer sous 2 pancartes : "Toulouse Rangueil" et "Toulouse Purpan", ce changement n'allant pas à l'encontre des statuts et du RI.</p>			
POUR : 30	CONTRE : 1	ABSTENTION : 4	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°60	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : GRENOBLE		
<p>Fermeture du poste de Chargé des relations Publiques pour le bureau 2014-2015 et ouverture d'un poste de Vice Président Général.</p>			
POUR : 34	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°61	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
<p>L'ANEMF se positionne pour que le cinquantenaire se fasse selon un déroulement en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">• la formation de comités locaux, organisés par les villes et en interaction avec l'ANEMF. Ces comités auront pour but de monter des conférences /stands/ateliers pour informer sur les missions de l'ANEMF et sur nos études médicales.• L'organisation d'un gala institutionnel sur Paris par le bureau, le but de ce gala sera de retracer l'historique de l'ANEMF.• L'organisation de JEA ouverts à un plus grand nombre de personnes.			
POUR : 34	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			



MOTION N°62	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CAEN		
L'AG mandate le BN pour l'élaboration d'un nouveau questionnaire sur les serious games. La version initiale n'étant pas adaptée à un public d'étudiants non initiés. La nouvelle version du questionnaire devra comprendre des définitions claires et présenter une chronologie plus logique.			
POUR : 33	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°63	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NICE		
Le bilan financier du mandat 2013-2014 est minoré de la somme de 12800euros correspondant au versement de la subvention du partenariat Ampli. Cette somme sera intégrée dans le bilan financier du mandat 2014-2015.			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°64	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CRÉTEIL		
Adoption de la convention Inter-CHU telle que présentée en conclusion de groupe de travail au WER 2014.			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			

MOTION N°65	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS VII		
Adoption du rapport final du CS			
POUR : 35	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 2
La motion est adoptée			